

# **PROCÈS-VERBAL**

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 26 mars 2020, à compter de 11 h 15, par conférence téléphonique, à huis clos.

Dans le contexte de la COVID-19 et conformément au décret 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 15 mars 2020, cette séance s'est tenue à huis clos, au bureau de la CMQ, situé au 2875, boul. Laurier, D3-1000 à Québec. Les membres du conseil y ont pris part, délibérés et votés par tout moyen de communication.

## Sont présents formant quorum :

M. le maire Régis Labeaume, Québec, président

M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil

Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis

M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis

Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec

M. le conseiller Mario Fortier, Lévis

M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré

M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
 M. le préfet Harold Noël, MRC de l'Île-d'Orléans
 Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
 Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec

M. le conseiller Steeve Verret, Québec M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

### Sont absents:

M. le conseiller Clément Genest, Lévis

M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

M. le conseiller Rémy Normand, Québec

# Sont également présents :

Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
 M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le guorum.

# Adoption de l'ordre du jour

## Résolution nº C-2020-18

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour.

### Adoptée

## <u>Trame verte et bleue métropolitaine – Phase II</u>

## Résolution nº C-2020-19

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

D'autoriser le président et la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer la convention entre la CMQ et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables - Octroi d'un contrat pour le laboratoire de glace

#### Résolution nº C-2020-20

ATTENDU que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a publié sur le site SEAO, le 29 janvier 2020, un avis d'intention d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Lasalle NHC inc. au montant de 120 000 \$, taxes incluses, conformément à l'article 105.5 de *la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (Loi);

ATTENDU que conformément à l'article 105.6 de la Loi, une firme a informé la CMQ qu'elle pourrait être en mesure de réaliser, en tout ou en parti, le contrat visé par l'avis d'intention;

ATTENDU que la CMQ a décidé de procéder à un appel d'offres public;

ATTENDU que l'appel d'offres a sur publié sur le site SEAO le 21 février 2020, les soumissionnaires potentiels avaient jusqu'au 9 mars 2020, 15 h pour déposer leur soumission;

ATTENDU qu'à la date de dépôt, un seul soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres, soit la firme Lasalle NHC inc.;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé par le directeur général:

ATTENDU que le comité de sélection est unanime quant à ses conclusions, à savoir que la firme Lasalle NHC inc. a obtenu une note de passage supérieure à celle établie au devis technique à 70 %;

En conséquence, sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par Mme Marie-Josée Savard, il est unanimement résolu :

- Que les attendus font partie intégrante de la présente résolution;
- D'octroyer le contrat à la firme Lasalle NHC inc. pour réaliser des essais en laboratoire pour caractériser les paramètres spécifiques à la glace pour un montant maximal de 119 949,97 \$, taxes incluses, en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 9 mars 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Certificat trésorerie: CT-2020-13

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables - Octroi d'un contrat pour divers services en géomatiques (banque d'heures)

## Résolution nº C-2020-21

Sur proposition de M. Claude Lebel, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

• D'octroyer le contrat à la firme AECOM pour divers services relevant de la géomatique (banque d'heures) pour un montant maximal de 184 678,59 \$, taxes incluses, en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées de mars 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Certificat trésorerie: CT-2020-14

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Zones inondables - Octroi d'un contrat pour des services en géomorphologie

#### Résolution nº C-2020-22

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par M. Harold Noël, il est unanimement résolu :

 D'octroyer le contrat à la firme AECOM pour divers services relevant de la géomorphologie (banque d'heures) pour un montant maximal de 98 723,88 \$, taxes incluses, en conformité avec la proposition technique et l'offre financière, datées du 18 mars 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Certificat trésorerie: CT-2020-15

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Ville de Lévis - Avis sur le projet de règlement RV-2020-20-00

## Résolution nº C-2020-23

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le Projet de règlement RV-2020-20-00 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement est conforme aux objectifs et stratégies poursuivis par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- De rappeler à la Ville de Lévis l'importance des portes d'entrée du territoire métropolitain.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

<u>Ville de Lévis – Avis sur le projet de règlement RV-2020-20-14</u>

#### Résolution nº C-2020-24

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'informer la Ville de Lévis que le Projet de règlement RV-2020-20-14 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement visant à apporter les ajustements requis permettant de réaliser une démarche de demande à portée collective en vertu du volet 2 de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles respecte les stratégies et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel ainsi que de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

<u>Agglomération de Québec - Avis sur le règlement R.A.V.Q. 1311 modifiant le schéma d'aménagement et</u> de développement révisé

#### Résolution n° C-2020-25

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement R.A.V.Q.1311 modifiant le règlement de l'agglomération sur le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant deux dérogations à l'égard des plaines inondables;
- D'autoriser la secrétaire corporative à délivrer et à transmettre à l'agglomération de Québec le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat;
- De transmettre au conseil d'agglomération de Québec copie du présent rapport décisionnel ainsi que ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 26 mars 2020

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

# Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

## Période de questions du public

Conformément au décret 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 15 mars 2020, la séance a été tenue à huis clos et conséquemment, aucune période de questions n'a été tenue.

# PROCÈS-VERBAL

-5-

# Clôture de la séance

## Résolution nº C-2020-26

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

De lever la séance à 11 h 35.

## Adoptée

Les résolutions nos C-2020-18 à C-2020-26 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME	(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE	SECRÉTAIRE CORPORATIVE